



PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 1544-2018/ARR/DJA

du : 11/04/2018

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
SCAI	1
DDR	1
DJA	1
CRESICA	1
JONC	1
Intéressés	2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 880-2015 du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n° 880-2015 du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu le courrier n° CR-C0022018 du président du CRESICA en date du 22 mars 2018 ;

Vu le rapport n° 10212-2018/1-ACTS/DJA du 11 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Après l'article 6-11 de l'arrêté modifié du 26 mars 2015 susvisé, relatif au Haut conseil du sport calédonien, sont insérés un titre VIII et un article 6-12 ainsi rédigés :

« TITRE VIII – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

ARTICLE 6-12 : *Au comité de pilotage « Au fil de l'eau » du CRESICA sont désignés :*

- *M. Philippe Bonnefois, chef du service de la sylviculture et de l'eau et de la lutte contre l'érosion de la direction du développement rurale (DDR), titulaire ;*
- *Mme Gwenaëlle Bourret, responsable du département de la ressource en eau de la direction du développement rurale (DDR), titulaire. »*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux l'intéressés.